

RÉUNION DU 21 MAI 2025

Convocation : 15 mai 2025

Affichage : 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le quinze mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, BASNIER Laurent, LEPOITTEVIN Béatrice, HENRY Jean-François, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : PRUNIER Laure (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), GÉRAULT Carole (pouvoir donné à Antoinette COLARD), HAMON Martine (pouvoir donné à Chantal TRAVERS).

Secrétaire de séance : HENRY Jean-François

Début de la séance : 20H30

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à Alain ROULLAND, conseiller municipal entre 2014 et 2020.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

La participation de la commune pour 2025 est fixée à 0,23 € par habitant, soit 388,01 € pour 1687 habitants. La dépense sera prélevée sur l'article 6281 du Budget 2025.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La participation financière pour 2025 est fixée à 0,60 € par habitant, soit 1012,20 € pour 1687 habitants. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation, qui sera imputée sur l'article 6281 du Budget 2025.

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À DURÉE DÉTERMINÉE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un renfort saisonnier serait nécessaire au service « Bâtiments – Voirie – Espaces verts » afin de compléter l'équipe pour la saison.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, en contrat à durée déterminée, pour la période du 10 juin au 31 août 2025.

EXTENSION DE LA GARDERIE

Avec l'avancement des travaux, la question se pose de l'utilisation de la surface sous le bâtiment, initialement prévue pour du stationnement. En effet Monsieur le Maire estime qu'il s'agirait de place perdue et présente un projet d'utilisation de cet espace. Un tiers serait utilisé afin que les associations puissent y stocker du matériel, et les deux autres tiers pourraient être utilisés pour y installer un local pour les jeunes.

Une première estimation de l'économiste fait état d'un montant prévisionnel de 68.220 € HT €.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour poursuivre l'étude financière et se renseigner concernant les subventions éventuelles.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – TARIFS 2026

Les tarifs suivants sont fixés pour 2026 :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12m ²	superficie entre 12m ² et 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²
18,90 €/m ²	37,70 €/m ²	75,60 €/m ²	18,90 €/m ²	37,80 €/m ²	56,70 €/m ²	113,30 €/m ²

- **De donner** tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- **De charger** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DES STADES UTILISÉS PAR LE SPORTING CLUB UNION DOUVE ET DIVETTE

Guillaume PLATON informe l'assemblée que, suite à la réunion du COPIL du 28 avril 2025, l'idée d'une modification de la convention a été soulevée.

Les points suivants sont à modifier :

- Ajout de la halle de Teurthéville-Hague comme structure utilisée par le SCUDD, à condition que seul le revêtement de sol soit concerné, et qu'un prorata d'utilisation par le SCUDD soit appliqué.
- Modification du mode de calcul des frais d'investissement pour l'immobilier : la nouvelle convention stipulerait la prise en charge des travaux à hauteur de 50% du reste à charge (Hors Taxes et une fois les subventions déduites) par la commune propriétaire du bâti. Les 50% resteraient à la charge des autres communes au prorata du nombre d'habitants comme c'est le cas pour les dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal demande que des précisions soient apportées dans la convention sur la halle de Teurthéville-Hague avant que le Maire ne la signe.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration de la « Cabane à Max » : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux concernant la « Cabane à Max » sont quasiment terminés, elle sera fonctionnelle pour « Tollplay » le 14 juin. Une inauguration de cette structure est proposée le 20 septembre, avec un apéro-concert dans la zone événementielle des terrains de la Douve.
- Voies de substitution à la RN 13 : Une réunion s'est tenue le mardi 13 mai concernant la sécurisation et les clôtures à refaire suite à la création de la route à travers champs. Le projet bloque encore concernant le remplacement des zones humides utilisées par le projet.
- Contournement Sud-Ouest : Les études et les réunions continuent, les fuseaux se resserrent. L'option alternative proposée par d'élus d'opposition au Conseil Départemental a été rejetée.
- Course cycliste : Le prix de Tollevast se déroulera le dimanche 6 juillet. Tous les bénévoles désireux de garder un carrefour seront les bienvenus.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 2 juillet 2025.

Fin de la séance : 22h25